



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 19 mars 2014

L'an deux mille treize et le onze avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BESSETTES - BLANC - CURETTI - FABRIES - TACCONI - VIALA B. - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - FADDI - HEBRARD - RABOU - SEGUR - MM BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - COLOMBIER - COMBET - DUVAL - GALZIN - JEANZAC - LENCOU - MAUREL - MAZARS - SARRAN - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VERNHES.

PROCURATIONS : M. Laurent GROS, absent, a donné procuration à M. Yannick BLANC

N° 2014/50

Objet : MAPAD Résidence La Grèze : Tarif hébergement chambre double

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil de Communauté qu'il serait souhaitable de reconduire le tarif hébergement en chambre double à compter du 1^{er} avril 2014 à la MAPAD Résidence La Grèze.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide de fixer à 47,87 € le tarif hébergement en chambre double à la MAPAD Résidence La Grèze et ce à compter du 1^{er} avril 2014.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 21 mars 2014.

Le Président,
Raymond GARDELLE